

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **D2026_0035**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **12/02/2026**

Objet : **Décision relative au marché 26.010 Distribution de logiciels multi-éditeurs et prestations de services associées**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **12/02/2026**

Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **D_cision_DFCAJI_D2026_0035.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260212-D2026_0035-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **12/02/2026**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_D2026_0035

Objet: Marché n°26.010 Distribution de logiciels multi-éditeurs et prestations de services associées – Conclusion

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article L2113-4 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu la délibération n°12 du 15 décembre 2025 portant adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) ;

Vu l'arrêté DFCAPI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant que la CANUT a conclu un marché avec la société SCC France ayant pour objet la distribution de logiciels multi-éditeurs et les prestations de services associés, pour un montant maximum de 300 000 000 € HT sur sa durée totale (48 mois) ;

Considérant que le recours à ce marché via la CANUT permet à la Ville de Tourcoing de bénéficier de conditions économiques avantageuses et de sécuriser juridiquement ses acquisitions ;

Considérant qu'en application des articles L.2113-1 à L.2113-5 du Code de la commande publique, l'acheteur peut recourir à une centrale d'achat pour l'acquisition de fournitures ou de services, et est réputé avoir satisfait à ses obligations de publicité et de mise en concurrence dès lors que la centrale d'achat a elle-même respecté ces obligations ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De recourir au marché de distribution de logiciels multi-éditeurs et de prestations de services associés conclu par la CANUT avec la société SCC France.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **12 FEV. 2026**



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

Accusé réception en Préfecture le : **12 FEV. 2026**

Publié sur le site de la Ville le : **12 FEV. 2026**